



**HABITAT &
ENVIRONNEMENT**

CERTIFICAT Habitat & Environnement

**La conception technique de ce programme répond aux critères de qualité définis dans le référentiel
Habitat & Environnement DOM Millésime 2010**

Caractéristiques certifiées

Energie, Filière constructive choix des matériaux, Eau, Confort et Santé, Gestes Verts

La validité du certificat est conditionnée à la conformité des Contrôles de Conformité au Référentiel effectués par CERQUAL en fin de chantier

Numéro de contrat	DOM0005
Nombre de logements	61 logements Collectifs (61 LLS)
Opération	COTEAU DES LETCHIS Ruisseau Blanc Chemin des Letchis 97417 LA MONTAGNE
Maître d'ouvrage	SODIAC 50 Quai Ouest BP 170 97400 SAINT DENIS

Cachet du Maître d'ouvrage

A Paris, le Vendredi 24 Mai 2013
Antoine DESBARRIERES, Président de CERQUAL

› INFORMATIONS RELATIVES À LA CERTIFICATION HABITAT & ENVIRONNEMENT

La certification Habitat & Environnement a pour objet d'évaluer certains aspects techniques du projet de construction sur la base d'exigences définies dans le référentiel de certification Habitat & Environnement.

Les critères d'évaluation correspondent soit à des minima techniques, soit à des performances à atteindre dans les différents thèmes de la certification.

L'évaluation du projet réalisée dans le cadre du processus de certification n'intègre pas la vérification de l'ensemble des tâches et responsabilités qui incombent au Demandeur et qui relèvent de sa propre compétence, et notamment le respect des règles applicables en matière de construction.

La certification Habitat & Environnement est délivrée par CERQUAL au projet de construction sur la base de plans et pièces présentés par le Demandeur comme traduisant l'ensemble des dispositions et caractéristiques techniques du projet à la date de délivrance de la certification.

Cette certification est attribuée sur des caractéristiques de conception, le respect d'un processus, un engagement du Demandeur, et non sur le produit fini après réalisation des travaux, même si celui-ci peut faire l'objet d'un contrôle de conformité.

L'attribution de la certification Habitat & Environnement implique que le Demandeur s'engage à n'apporter aucune modification dans la construction de nature à entraîner une baisse des caractéristiques examinées et certifiées par CERQUAL.

De ce fait, la responsabilité de CERQUAL ne saurait en aucun cas se substituer ou concourir à celle des architectes, bureaux d'étude, entrepreneurs, promoteurs-constructeurs et toute personne tenue à un titre quelconque au respect des obligations liées aux dispositions des articles 1792 et suivants du Code Civil.